

***A transmettre à la Direction de la scolarité via l'application Assistance étudiants (rubrique « Prénom d'usage »)
avant la finalisation de l'inscription administrative***

Coordonnées

Numéro de la carte d'études de Paris 8 (*uniquement si vous vous réinscrivez à Paris 8*) :

Nom :

Prénom d'usage :

Prénom de l'état civil :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Partie à compléter par l'étudiant. e

Première inscription à Paris 8 Réinscription à Paris 8 (*y compris reprise d'études*)

Autorisé.e à s'inscrire en 2024-2025 en :

BUT 1 BUT 2 Licence 1 Licence 2 Licence 3 Licence professionnelle

Master 1 Master 2 Doctorat DU Autre

Intitulé de la formation :

Code étape (*à compléter par l'administration*) :

Je souhaite que mon prénom d'usage soit pris en compte lors de mon inscription administrative et qu'il apparaisse sur les documents suivants :

- les listes d'inscrits
- les listes d'émargement et d'appel
- les relevés de notes

Mon prénom d'usage sera également reconnu pour mon adresse de messagerie étudiante.

Je demande que ma carte d'études soit éditée :

- avec mon prénom de l'état civil avec mon prénom d'usage

Date : Signature de l'étudiant. e

Informations

La prise en compte du prénom d'usage est de nature à occasionner d'éventuelles difficultés lors de vos démarches auprès d'autres administrations, établissements ou organismes externes (candidature dans une autre université, renouvellement du titre de séjour...). L'université Paris 8 se dégage de toute responsabilité. Cependant, pour faciliter vos démarches, un courrier d'accompagnement de la Présidente de l'université vous sera adressé.

S'agissant d'un acte administratif, un relevé de notes ne peut être édité en deux exemplaires avec deux prénoms distincts. Les certificats de scolarité, l'attestation de réussite au diplôme et le diplôme sont délivrés uniquement avec le prénom de l'état civil.

Une seule personne référente au sein de la Direction de la scolarité se charge de répondre à votre demande, de procéder à votre inscription administrative et de faire le lien avec le service informatique pour votre adresse de messagerie étudiante.

Partie réservée à l'administration

- Demande réceptionnée le :

- Nom et prénom de la personne référente :